



Hôtel de ville - 7, rue Pierre Pauilhac - 33740 ARÈS
T : 05 56 03 93 03 - F : 05 56 60 26 30
contact@ville-ares.fr - www.ville-ares.fr

N° 04/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trois août,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Brémontier, sur convocation qui leur a été adressée le 29 Juillet 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la Présidence de Monsieur Xavier DANÉY, Maire.

OBJET :

Point d'Animation et
d'Information Jeunesse :
Tarifs pour les activités d'été
2020.

ETAIENT PRESENTS :

MM. DANÉY – BAILLIEUX – Mme BOUE-MANDIL RAYMOND – M. CHAMBOLLE – Mme DUMARTIN – M. CAZANOBE – Mmes CHAIGNEAU – PRIETO – M. BERRY – Mmes PEYREBRUNE – REINAULD – M. SEIGNEURIN – Mme HARDOUIN-DUPARC – MM. LADEN – LARMINACH – Mmes MACDONALD – DURANTE – MERIT – BONNE – MM. PASQUET – MARTIN – LALANNE-MEUNIER – ESPLANDIU – DAVID - DARGAUD – Mme SAULNIER – M. GRAVAUD –

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PASQUALINI ADAMO à M. DANÉY – Mme MURET à M. CAZANOBE -

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. BAILLIEUX et pour secrétaire suppléante Mme DURANTE.

Rapporteur : Claudine BOUE-MANDIL RAYMOND

Le Point d'Animation et d'Information Jeunesse propose aux jeunes adhérents un programme d'ateliers estivaux d'arts plastiques.

Afin de permettre à un maximum de jeunes de pouvoir participer à ces ateliers, il est proposé au conseil municipal :

de fixer une participation des familles selon le quotient familial et selon la grille tarifaire ci-dessous :

Quotient familial	moins de 400	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1600	plus de 1600
Tarif par séance de 7h	5,00 €	6,15 €	6,90 €	7,70 €	8,65 €	9,70 €	10,85 €
Tarif par séance de 3h	2,50 €	3,00 €	3,40 €	3,80 €	4,30 €	4,80 €	5,40 €
Tarif pour participation au repas lors de déplacement	4,50 €	5,20 €	6,70 €	7,50 €	9,70 €	11,20 €	12,70 €

Le recouvrement de ces produits sera effectué par le régisseur de recettes concerné, au moyen d'une quittance fournie par la Trésorerie d'Audenge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte grille tarifaire pour les activités d'été 2020 telle qu'elle a été présentée par le rapporteur.

Fait à ARES, le 3 Août 2020

Le Maire,

X. DANÉY

